

## LES AIDES COMPLÉMENTAIRES

### L'AVANCE LOCA-PASS® :

Prêt gratuit finançant le dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée dans le nouveau logement. Son montant maximum est de 500 €, remboursables sur 25 mois.



### LA GARANTIE RISQUES LOCATIFS® :

Assurance souscrite par le propriétaire pour un logement du parc privé lui garantissant le paiement des loyers et des charges.



### L'AIDE MOBILI-JEUNE® :

Subvention destinée aux personnes de moins de 30 ans qui, à la suite d'une embauche, doivent occuper temporairement un logement meublé (conditions d'éligibilité sur [www.gic.fr](http://www.gic.fr)).



*Les montants de toutes ces aides financières sont plafonnés en fonction de la réglementation.*

PRENEZ RAPIDEMENT CONTACT  
AVEC VOTRE EMPLOYEUR

pour tout renseignement complémentaire



## NOS SITES INTERNET

[www.gicdirect.fr](http://www.gicdirect.fr)

pour suivre votre dossier en ligne

[www.gic.fr](http://www.gic.fr)

pour plus d'informations sur le Gic  
et ses services

Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés



Gic  
Siège social :  
108, avenue Gabriel Péri  
93586 SAINT-OUEN CEDEX

© AIDE MOBILI-PASS, AVANCE LOCA-PASS,  
AIDE MOBILI-JEUNE et GARANTIE RISQUES LOCATIFS  
sont des marques déposées  
pour le compte d'Action Logement.

## Accompagner votre mobilité

LES AIDES AU TITRE D'ACTION LOGEMENT



G053-5 - Avril 2011 - Document non contractuel





VOUS VENEZ D'ÊTRE EMBAUCHÉ  
 ET VOUS DEVEZ CHANGER DE RÉGION

VOTRE ENTREPRISE VOUS PROPOSE  
 UNE MUTATION QUI VOUS OBLIGE À DÉMÉNAGER

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE FORMATION  
 DANS LE CADRE D'UN PSE  
 (PLAN DE SAUVEGARDE POUR L'EMPLOI)

“ Si vous êtes salarié d'une entreprise **privée de plus de 10 salariés**, le Gic accompagne votre **mobilité professionnelle** et vous propose une aide sous forme de prêt.

Nous vous remboursons **certaines dépenses** engagées lors du changement de logement occasionné par une nouvelle embauche ou votre mutation. ”

## UNE OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS

### DES LOGEMENTS TEMPORAIRES

- Un accès prioritaire vous est proposé dans les résidences multi-services ou hôtelières des partenaires du Gic.
- Ces logements meublés « clefs en main » permettent aux salariés en mobilité professionnelle de se loger le temps de leur période d'essai ou pendant leur recherche d'un logement permanent.
- À loyer modéré et intermédiaire, ils sont situés dans plus de 400 résidences réparties partout en France et particulièrement en Île-de-France.

### DES LOGEMENTS FAMILIAUX

- Grâce à ses partenaires, comme par exemple la SNI du groupe Caisse des Dépôts, le Gic vous propose des logements familiaux à loyer intermédiaire ou libre. Il s'agit de logements de qualité, neufs ou anciens, sans frais d'agence.

### UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE DE LOGEMENT

- Réservé aux recherches de logement plus spécifiques, ce service permet aux salariés en mobilité professionnelle de bénéficier d'un conseil et d'un accompagnement personnalisé pour la recherche d'un logement en location.
- Ce service est disponible dans la limite d'une enveloppe annuelle. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre conseiller Gic.

### CARACTÉRISTIQUES

- Cette aide est accordée sous forme de prêt à 1% (TAEG\*) sur une durée de 36 mois maximum.

### CONDITIONS D'OBTENTION

- Déménager à plus de 70 km pour se rapprocher du nouveau lieu de travail.
- Devenir locataire sur le site d'installation.
- Présenter votre dossier complet dans les 6 mois qui suivent la date d'embauche ou de mutation.

### MONTANTS ACCORDÉS

- 3 500 euros en zones A et BI<sup>(1)</sup>
- 3 000 euros en zones B2 et C<sup>(1)</sup>

### DÉPENSES PRISES EN CHARGE

- Frais d'agence pour la recherche d'un logement en location, double charge de logement dans la limite de 4 mois de loyer et charges locatives, frais d'assistance à la mise en location ou à la vente de votre ancien logement, frais de main-levée d'hypothèque, frais et émoluments du notaire relatifs à un bail notarié...
- En revanche, l'aide MOBILI-PASS® ne finance ni les frais de déménagement et de réexpédition du courrier, ni les frais de branchement ou de raccordement.

\*T.A.E.G. : Taux Annualisé Effectif Global. Sous réserve d'acceptation du dossier de demande de prêt par le Gic et après expiration du délai de rétractation de 14 jours.  
 Exemple : Pour 1 000 € empruntés sur 3 ans, mensualités de 28,21 €. Coût total de crédit : 1 015,49 €

(1) Zones géographiques à retrouver sur [www.gic.fr](http://www.gic.fr)

